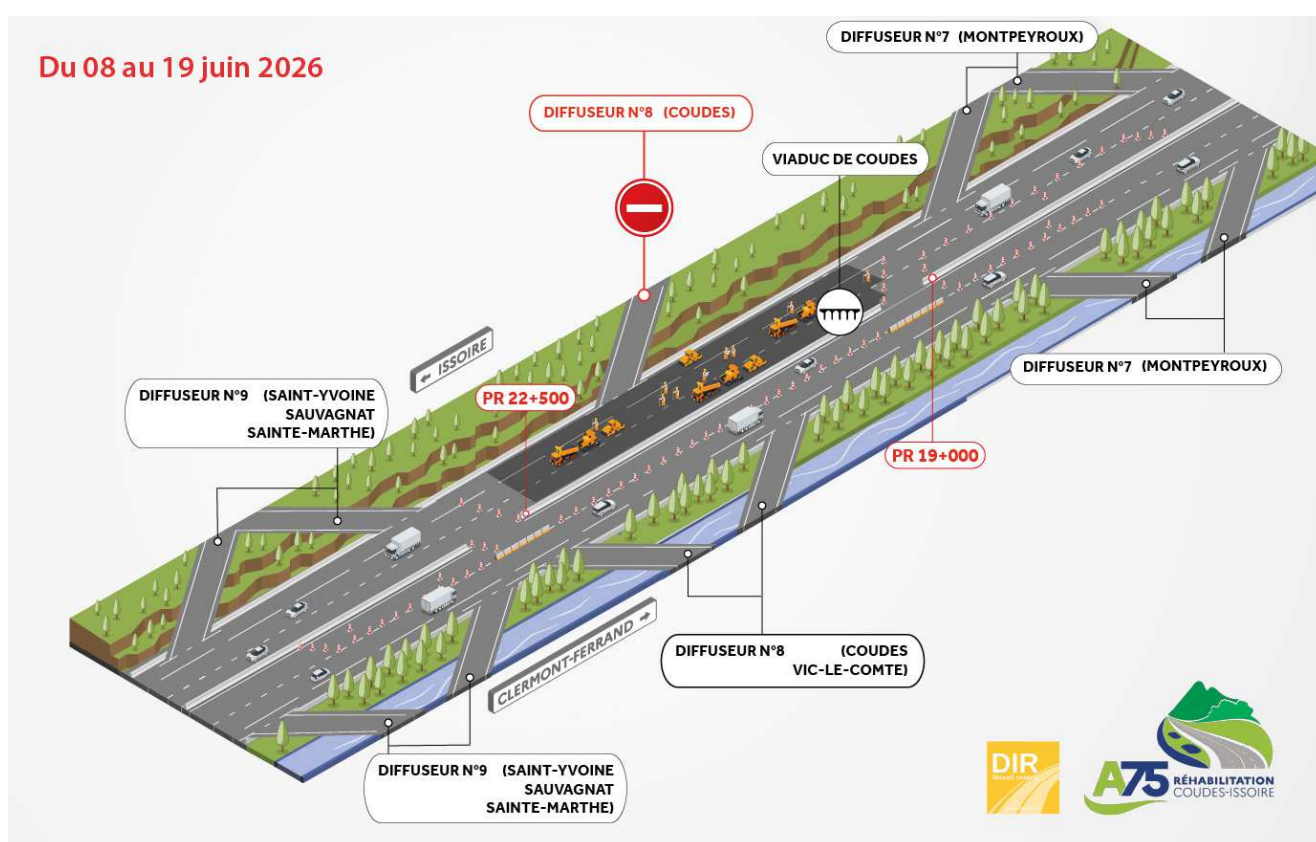


Le passage des transports exceptionnels sera interdit au niveau de la zone des travaux durant toute la durée du chantier :

- dans le sens (Nord/Sud) concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m ;
- dans le sens (Sud/Nord) non concerné par les travaux, si la largeur du convoi du convoi est supérieure à 4,20 m.

Sur les routes, nos agents veillent à votre sécurité : protégeons-les en ralentissant et en restant attentifs à leur présence.

Les usagers sont invités à rester sur l'A75 et à ne pas emprunter le réseau secondaire, qui n'est pas dimensionné pour accueillir un trafic aussi dense. Son utilisation excessive entraîne une dégradation rapide des chaussées et génère d'importantes nuisances pour les riverains.



La DIR Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet: www.dir-mc.fr ; www.bison-fute.gouv.fr

Direction interdépartementale des Routes Massif Central

Contact presse
Bureau de la communication
Tél. : 04.73.29.79.60
Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

CS 90447
60 avenue de l'Union soviétique
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1